



Délibération

Envoyé en préfecture le 16/10/2018  
Reçu en préfecture le 16/10/2018  
Affiché le   
ID : 017-211704150-20180926-2018\_114DM1EAU-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

### 2018 - 114 BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 31**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 3**

Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe CREACHCADEC.

**Date de la convocation :** 20 septembre 2018.

**Date d'affichage :** 16 OCT. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget « Eau potable »,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 13 septembre 2018,

Il est proposé au Conseil de se prononcer :

- Sur la décision modificative n°1 du Budget Annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2018, détaillée ci-dessous :



Nature	Service	Libellé	Montant
611	EAU	SOUS-TRAITANCE GENERALE	0,00
6111	EAU	SOUS-TRAITANCE (PRESTATION)	136 800,00
6112	EAU	SOUS-TRAITANCE (INTERESSEMENT)	30 160,00
6113	EAU	SOUS-TRAITANCE (TRAVAUX)	1 100,00
6114	EAU	SOUS-TRAITANCE (AUTRES FRAIS)	141 100,00
<b>011</b>		<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>309 160,00</b>
678	FINA	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-268 225,20
<b>67</b>		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-268 225,20</b>
22	EQU	DEPENSES IMPREVUES	-40 000,00
<b>022</b>		<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>-40 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>934,80</b>
7718	EAU	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	934,80
<b>77</b>		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>934,80</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>934,80</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 27**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 7** (Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Philippe CALLAUD, François EHLINGER, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET).

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.